



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis rectificatif

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-1585>

Département(s) de publication : 60

Annonce n° 26-1585

Services

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 26-1519

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Agglomération de la Région de Compiègne

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 20006796500018

Ville : Compiègne

Code postal : 60200

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 60

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : Avis d'appel à manifestation d'intérêt pour le déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables

Code CPV principal - Descripteur principal :

Type de marché : Services

Description succincte du marché : L'Agglomération de la Région de Compiègne (ARC) souhaite déployer sur les zones d'intérêt communautaire dont elle a la gestion des bornes de recharge électriques pour répondre au besoin de recharge des usagers. Elle a donc décidé de lancer un appel à manifestation d'intérêt afin de mettre à disposition temporaire des espaces publics pour le déploiement de stations de recharge lente (<22kW) et rapide (>100kW) pour véhicules électriques et hybrides rechargeables. L'article L.2122-1-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques prévoit que «Sauf dispositions législatives contraires, lorsque le titre mentionné à l'article L. 2122-1 permet à son titulaire d'occuper ou d'utiliser le domaine public en vue d'une exploitation économique, l'autorité compétente organise librement une procédure de sélection préalable présentant toutes les garanties d'impartialité et de transparence, et comportant des mesures de publicité permettant aux candidats potentiels de se manifester».

Critères d'attribution : se référer à l'avis

Section 4 - Informations rectificatives

- section 3 Présentation des offres par catalogue électronique: interdite Présentation électronique des offres exigée.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 07/01/2026